

Pour l'année 2023-2024 semestre 2, les taux mensuels de bourses Erasmus retenus par la Commission des bourses de l'ESITC PARIS pour la mobilité étudiante sont les suivants :

Groupe de pays	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Procédure
Pays	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région – 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays- Bas, Portugal Pays partenaires de la région – 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint- Marin	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	Avant la mobilité Kit de mobilité et test de langue à compléter Pendant la mobilité Contrat pédagogique, certificat de présence de début de mobilité Après la mobilité Certificat de présence de fin de mobilité Rapport du participant
Mobilité internationale	700€			Si budget disponible
Montant mensuel études	674 €	606 €	550 €	
Montant mensuel stages	674 € + 150€	606 € + 150€	550€ + 150€	Dans la limite du budget disponible et conditions ci-dessous

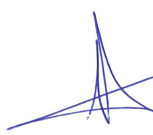

Les étudiants partant en mobilité d'études un semestre seront allocataires partiels avec un financement de **4 mois** de mobilité.

Les étudiants partant en mobilité d'études une année complète seront allocataires partiels avec un financement de **8 mois** de mobilité.

Les étudiants partant en mobilité de stage seront allocataires partiels avec un financement de deux mois. Si la stagiaire reçoit une gratification de stage de plus de 1000€, il ne sera pas éligible à la bourse Erasmus+.

Antoine Lecocq, Directeur

Sophie Tiphangne, responsable des relations internationales



École Supérieure d'Ingénieurs

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé reconnu par l'Etat (arrêté ministériel du 16 juillet 2001)

Membre de l'UGEL (Union des Grandes Écoles Indépendantes) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Labellisé EESPIG (renouvelé par arrêté du 23 avril 2020)

79, avenue Aristide Briand – CS 80433 - 94234 ARCUEIL CEDEX - t : 01 81 80 15 15 - e : secretariat@esitc-paris.fr - www.esitc-paris.fr

